

# Conseiller·ère pédagogique ou technique, national·e ou régional·e (directeur·rice des soins)

## → DÉFINITION

Contribuer, au sein du ministère chargé de la santé ou en agence régionale de santé, à la déclinaison et la mise en œuvre des politiques de santé publique et/ou de formations paramédicales, en coordination avec les partenaires institutionnels, les usagers, les professionnels de santé, les étudiants et les élèves

## → AUTRE APPELLATION

Non applicable

## → ACTIVITÉS

- Contribution à l'élaboration et à l'accompagnement de la stratégie nationale de santé ou du projet régional de santé et/ou du schéma régional des formations sanitaires et sociales
- Participation à la mise en place de la politique de santé, notamment en matière de prévention-éducation à la santé, sécurité sanitaire et gestion des risques
- Contribution aux politiques hospitalières et médico-sociales, par la recherche d'adéquation entre les besoins de la population et l'offre de soins
- Participation à l'analyse des projets d'établissement et projets de soins infirmiers de rééducation et médico-techniques ou projets médico-soignants partagés, avec appui et conseil sur les organisations de soins
- Analyse de la démographie des professionnels de santé et de l'offre de soins sur le territoire, pour la définition des quotas, des capacités d'accueil des formations et pour les autorisations des écoles et instituts publics et privés
- Pilotage de l'évolution de l'organisation des formations et des instituts en concomitance avec l'évaluation des besoins de formation des professionnels non médicaux
- Représentation du directeur général de l'agence régionale de santé dans les instances de gouvernance des instituts de formation, des organisations professionnelles et des collectivités territoriales (avec possibilité de délégation)
- Participation à l'organisation des concours et aux jurys de diplômes d'État
- Participation aux commissions spécialisées dans son champ de compétence
- Soutien des actions d'amélioration de l'attractivité pour les professionnels de santé paramédicaux
- Promotion des nouveaux modes d'exercice professionnel, de l'innovation en santé et de la recherche paramédicale
- Construction et suivi d'indicateurs
- Interventions ciblées auprès d'établissements de santé, médico-sociaux ou de formation dans le cadre de la gestion de crise
- Représentation de l'institution lors d'événements, manifestations ou journées régionales thématiques
- Animation de réseaux nationaux ou régionaux d'interlocuteurs dans son domaine d'activité
- Participation aux traitements des réclamations et signalements dans son domaine d'activité
- Participation à des missions d'audit ou des missions d'inspection en qualité de conseiller paramédical
- Veille informationnelle dans son domaine de compétence
- Participation aux cellules de crise dans son domaine d'activité et à l'astreinte de direction

## → SAVOIR-FAIRE

- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence
- Élaborer une stratégie de recherche et de veille d'informations et de bonnes pratiques
- Conduire et animer des réunions
- Conduire le changement
- Concevoir, rédiger et mettre en forme une communication orale et/ou écrite
- Impulser une dynamique qualité dans les processus de formation et les processus organisationnels
- Anticiper les évolutions des métiers et des pratiques professionnelles
- Argumenter, négocier et convaincre dans une relation de confiance
- Animer et développer un réseau

## → SAVOIR-ÊTRE

- Respect de la charte de l'éthique et de la responsabilité des directeurs de la FPH
- Faire preuve de *leadership* (arbitrer, décider, communiquer, fédérer, animer)
- S'exprimer aisément et avec clarté en public
- Sens du service public et de l'intérêt général
- Être force de proposition
- Aisance relationnelle, sens des relations humaines, sociales et de la diplomatie
- Sens de l'analyse et esprit de synthèse
- Capacité d'adaptation
- Capacité à travailler en équipe
- Sens du *reporting*
- Sens de l'organisation

## → CONNAISSANCES REQUISES

- Réglementation des professions de santé (CA)
- Organisation et sociologie des professions de santé (CA)
- Hygiène et sécurité au travail (CO)
- Dispositifs de formation initiale et continue des professionnels de santé (CA)
- Santé publique (CA)
- Environnement institutionnel et administratif : organisation, missions et fonctionnement des services (CA)
- Droit hospitalier et des établissements médico-sociaux (CA)
- Droit administratif (CO)
- Communication/relations interpersonnelles (CO)
- Stratégie et organisation/ conduite du changement (CA)
- Qualité de vie au travail (CO)
- Conduite de projet (CA)
- Pédagogie (CA)
- Démarche, méthodes et outils du management de la qualité et de la gestion des risques (CA)
- Gestion des situations sanitaires exceptionnelles/ gestion de crise (CA)

**CONNAISSANCES APPROFONDIES (CA) :** connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de deux à quatre ou cinq ans.

**CONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES (CO) :** connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un ou deux ans.

**CONNAISSANCES GÉNÉRALES (CG) :** connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base et des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

## → INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Relations professionnelles les plus fréquentes

Ministère chargé de la santé, ministère chargé de l'enseignement supérieur, agence régionale de santé, équipes en charge de la formation au sein du conseil régional, universités, responsables des organismes de formation dans le domaine sanitaire, représentants des professionnels de santé (ordres, union régionale des professions de santé), observatoires en santé, DREETS, établissements sanitaires et médico-sociaux, organisme paritaire collecteur agréé, professionnels de santé (diplômés ou en cours de formation)

### Nature et niveau de formation pour exercer le métier

- Niveau 6 ou supérieur
- École des hautes études en santé publique

### Niveau de recrutement

Directeur des soins hors classe ou de classe exceptionnelle

### Correspondances statutaires éventuelles

Catégorie A

### Passerelles

- Directeur-riche des soins en charge de la formation
- Directeur-riche des soins en établissement de santé
- Service de santé des armées (par détachement)
- Tour extérieur pour l'accès au corps des directeurs d'hôpital (DH) ou directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)